

Financement des micro-entreprises France Mars 2016

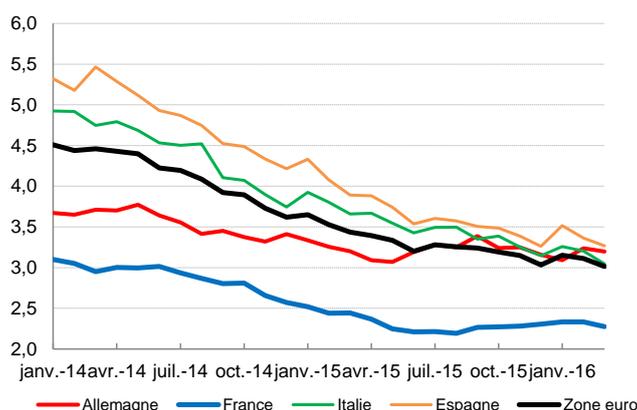
Les crédits pour l'équipement des micro-entreprises accélèrent

À fin mars 2016, l'encours des crédits aux micro-entreprises s'élève à 250,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à fin mars 2015. La progression annuelle des crédits immobiliers (7,5 %) est plus rapide que celle des crédits à l'équipement (3,3 %).

Cependant, au premier trimestre 2016, sur les 15,5 milliards d'euros de crédits nouveaux aux micro-entreprises (après 15,5 milliards le trimestre précédent, et 13,7 milliards au premier trimestre 2015) accordés par les établissements de crédit, près de la moitié sont des crédits à l'équipement.

Le taux d'intérêt moyen des crédits de montant unitaire inférieur à 250 000 euros accordés aux sociétés non financières, considéré comme représentatif des conditions faites aux micro-entreprises, a légèrement diminué en France. En mars 2016, il s'établit à 2,3 %, restant ainsi nettement inférieur à ceux généralement pratiqués dans le reste de la zone euro.

Zone euro : Taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source : Statistiques MIR - Réalisation : Direction générale des statistiques

Crédits aux micro-entreprises : répartition par type de crédits

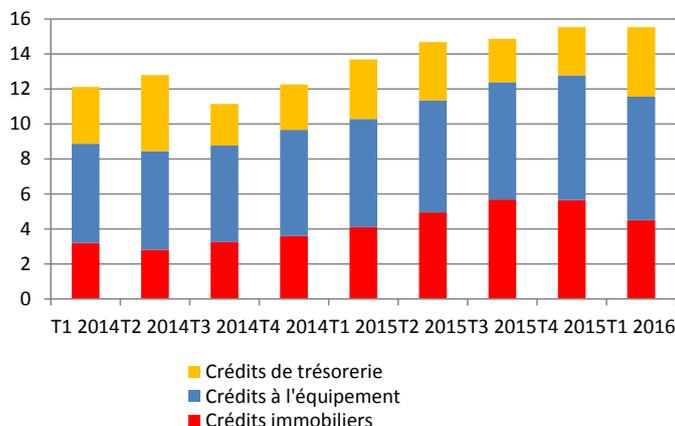
(Encours en milliards d'euros)

	Encours T1 2016	Taux de croissance annuels		
		T3 2015	T4 2015	T1 2016
Micro-entreprises	250,9	3,9%	3,8%	5,3%
<i>crédits de trésorerie, affacturage inclus</i>	19,2	1,8%	1,2%	5,0%
<i>crédits à l'équipement</i>	116,3	2,6%	2,0%	3,3%
<i>crédits immobiliers</i>	115,5	5,7%	6,1%	7,5%

Source et réalisation : Direction générale des Statistiques

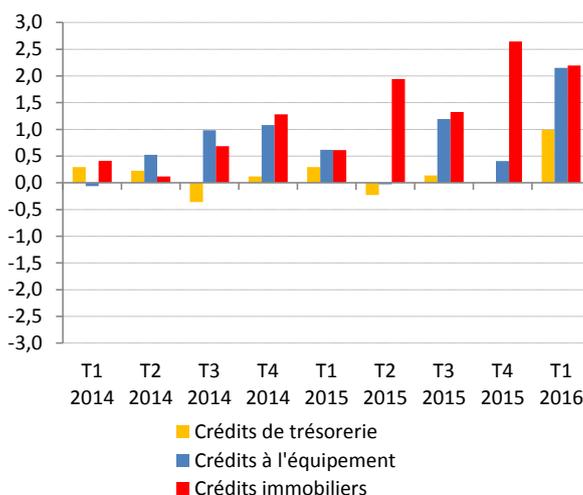
Crédits nouveaux aux micro-entreprises

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Variation d'encours des crédits aux micro-entreprises

(milliards d'euros - cvs)



Note : la correction des variations saisonnières porte sur les crédits de trésorerie uniquement

Complément :

Dans cette enquête, les micro-entreprises, parfois également dénommées très petites entreprises –TPE –, sont caractérisées par les trois critères de la loi LME, ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les demandes d'abonnement aux Stat info sont à adresser à 2503-DIFFUSION-UT@banque-france.fr